



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2502 579

Le 18 mars 2025

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 26 février 2025 visant à obtenir les renseignements suivants :

« [...] avoir les statistiques 'détaillées' des contraventions en Beauce pour les régions de St-Georges et St-Joseph, pour les mois de novembre et décembre 2024. Statistiques détaillées : combien de contraventions et pour quelles infractions, que ce soit sur l'autoroute, routes ou ville, s'il vous plaît. »

Vous trouverez en annexe deux (2) tableaux faisant état des constats émis, pour les mois de novembre et décembre 2024 par les postes de la Sûreté du Québec des municipalités régionales de comté (MRC) de Beauce-Centre et de Beauce-Sartigan et ventilés selon le type d'infractions commis.

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre certaines mises en garde selon lesquelles ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Nombre de constats émis* par le poste de la MRC de Beauce-Centre en novembre et en décembre 2024, ventilé selon le type d'infractions commis

Type d'infractions	2024	
	Novembre	Décembre
A passé sur un feu rouge	0	2
Autre comportement négligent	1	0
Autre défaut mécanique, équipement ou accessoire	1	1
Autre infraction circulation	0	1
Autres infractions permis, concerne des articles CSR	5	5
Capacité de conduite affaiblie par l'alcool	1	0
Conduite pendant révocation/suspension/permis restreint/non titulaire d'un permis	7	13
Conduite vitesse imprudente	0	1
Délit de fuite	0	1
Distraction due à l'équipement (radio, baladeur, MP3, climatisation, chauffage, etc.)	2	0
Effectuait un dépassement interdit (ligne continue, courbe, zone de construction)	1	1
Était stationné incorrectement, dans un endroit dangereux, dans un endroit défendu	2	5
Excédait la vitesse permise	100	49
Infraction immatriculation	24	20
Loi de l'assurance automobile	0	4
N'a pas cédé le passage	1	2
N'a pas fait un arrêt obligatoire (non-respect)	1	2
Non porteur ceinture de sécurité, siège d'enfant, etc.	1	0
Non-respect d'une signalisation, d'un ordre, d'un agent de la paix, d'un signaleur, d'un brigadier, d'un employé de la SAAQ.	0	1
Pneu non adapté à la période hivernale ou non sécuritaire pour la conduite/pneu non conforme	3	3
Règlement municipal	4	11
TOTAL	154	122

Source : Service d'information policière, *Sûreté du Québec*
 Mise à jour : 13 mars 2025

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



Nombre de constats émis* par le poste de la MRC de Beauce-Sartigan en novembre et en décembre 2024, ventilé selon le type d'infractions commises

Type d'infractions	2024	
	Novembre	Décembre
A omis d'allumer ses phares ou d'en diminuer l'intensité	0	1
A passé sur un feu rouge	7	11
Arrêtait, tournait ou dépassait sans signaler	2	0
Assurance	2	0
Attache de remorque défectueuse, non conforme, non muni	1	0
Autre comportement négligent	4	6
Autre défaut mécanique, équipement ou accessoire	7	6
Autre infraction circulation	9	5
Autres infractions permis, concerne des articles CSR	8	7
Capacité de conduite affaiblie par l'alcool	0	4
Chargement non conforme	1	0
Circulait contrairement à un sens unique	1	0
Conduisait ou empiétait du mauvais côté de la voie	1	0
Conduite pendant révocation/suspension/permis restreint/non titulaire d'un permis	34	28
Conduite vitesse imprudente	2	3
Délit de fuite	0	2
Distraction due à l'équipement (radio, baladeur, MP3, climatisation, chauffage, etc.)	3	3
Effectuait un dépassement interdit (ligne continue, courbe, zone de construction)	4	3
Équipement pour l'utilisateur	1	0
Était stationné incorrectement, dans un endroit dangereux, dans un endroit défendu	1	5
Excédait la vitesse permise	90	70
Immatriculation	1	0
Infraction immatriculation	50	34
Lenteur induite ou illégale	0	1
Lieux de circulation	1	0
Loi de l'assurance automobile	9	9
N'a pas cédé le passage	7	13
N'a pas fait un arrêt obligatoire (non-respect)	7	10
Négligence d'un cycliste/Infraction d'un cycliste	1	0
Négligence d'un piéton/Infraction d'un piéton	1	0
Non porteur ceinture de sécurité, siège d'enfant, etc.	4	7
Non-respect d'une signalisation, d'un ordre, d'un agent de la paix, d'un signaleur, d'un brigadier, d'un employé de la SAAQ.	1	0
Nuire à un agent de la paix	1	0
Pneu non adapté à la période hivernale ou non sécuritaire pour la conduite/pneu non conforme	1	4
Reculait illégalement	1	0
Règlement municipal	33	85
Suivait de trop près	1	1
Virait à un endroit interdit	1	0
Visibilité obstruée, éblouissement	1	0
TOTAL	299	318

Source : Service d'information policière, *Sûreté du Québec*
 Mise à jour : 13 mars 2025

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.